

EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE A GRISCELLI



Dépassement de seuil d'information et de recommandation

Communiqué du : 11/04/2022

Statut de l'alerte
Bulletin n°

Terminée
DSI_2022_013_GRI_SO2

Observations :

Dans le secteur de la Vallée du Tir, des concentrations élevées en dioxyde de soufre d'origine industrielle ont été mesurées à partir de 22h00 le dimanche 10 avril 2022.

Le seuil d'information et de recommandations à destination des personnes sensibles (fixé à 300 microgrammes de SO₂ par m³ d'air en moyenne sur une heure – [µg/m³]) a été dépassé le 11/04/2022 à 03h30, avec une valeur de 364.6 µg/m³ (en moyenne horaire de 02h30 à 03h30).

La moyenne maximale enregistrée est de 364.6 µg/m³ en moyenne horaire de 02h30 à 03h30.

Le dépassement s'est terminé le 11/04/2022 à 04h00, avec une valeur de 238.4 µg/m³ (en moyenne horaire de 03h00 à 04h00).

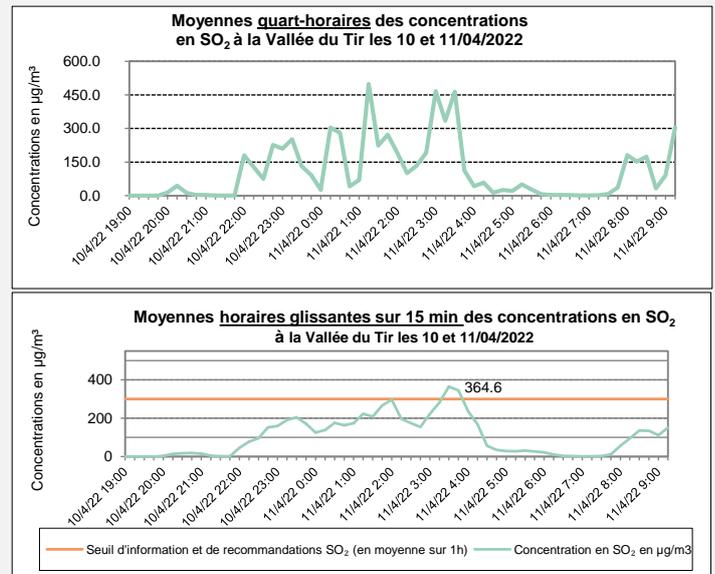
Conditions météorologiques et circonstances :

D'après les données de Météo France, les vents moyens de secteurs ouest-nord-ouest à nord-ouest (11 nds, rafales à 19 nds) ont été enregistrés entre 22h00 et 05h00 sur l'agglomération de Nouméa.

Ces conditions favorisent la dispersion du panache industriel de Doniambo (centrale thermique - SLN) vers le secteur de la Vallée du Tir.

D'après les données fournies par l'industriel, le basculement en fioul TBTS+ au niveau de la centrale thermique de Doniambo a été fait le 08 avril 2022 à 1h18.

Zones concernées	Vallée du Tir - quartier situé au sud-est de Doniambo
Polluant	Dioxyde de soufre (SO ₂)
Valeur horaire (concentration) - heure d'apparition du dépassement	364.6 µg/m ³ en moyenne de 02h30 à 03h30
Valeur horaire (concentration) - heure de disparition du dépassement	238.4 µg/m ³ en moyenne de 03h00 à 04h00
Nb de dépassement(s) réglementaire(s) (sur 1 h)	1
Maximum horaire (concentration - heure)	364.6 µg/m ³ en moyenne de 02h30 à 03h30
Moyenne journalière	-



Le seuil d'information et recommandation pour le SO₂ est de 300 µg/m³ en moyenne horaire.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

Recommandations en cas de dépassement de seuil d'information :

Il n'est pas nécessaire de modifier les déplacements habituels ni les activités sportives sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion. Pour eux, il convient de privilégier les activités calmes et éviter les exercices physiques intenses, notamment s'abstenir de concourir aux compétitions sportives.

Il est demandé aux parents et à tous les personnels s'occupant d'enfants d'être vigilants vis-à-vis de l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires...) et de ne pas hésiter à prendre un avis médical.

Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas aggraver les effets de la pollution.

Le SO₂ en bref :

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, fiouls...) dans les secteurs de l'industrie, et des transports. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques.

A Nouméa, le dioxyde de soufre est essentiellement d'origine industrielle (centrale thermique de Doniambo). Il se retrouve dans l'air après la combustion du fioul lourd contenant du soufre.

Les données communiquées par Scal'Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure